

## services et établissements médico-sociaux recevant des enfants et adultes handicapés bordereau de facturation

articles R 161-40 et suivants du code de la sécurité sociale

n° 11495*02											date d'élaboration						
identification de l'établissement dont n° FINESS										références N° LOT N° FACTURE N° D'ENTREE N° FEUILLET					signature du bénéficiaire des soins absence de signature		
le bénéficiaire des soins  nom de naissance-prénom (suivi s'il y a lieu du nom d'usage)  n°d'immatriculation+clé à défaut date+rang de naissance code organisme de rattachement date d'entrée présent le date de sortie définitive								l'assuré(e) (s'il n'est pas le bénéficiaire des soins)  nom de naissance-prénom (suivi s'il y a lieu du nom d'usage) n° d'immatriculation+clé adresse									
conditions particulières de prise en charge du bénéficiaire des soins (le cas échéant)  AT/MP n° ou date accident causé par un tiers non oui									date soins en rapport avec l'art. L 115								
mode de traitement	DMT (*)	cture brestation	<b>et de soins (1)</b> péri du	ode	prix unitaire	quantité	montant facturé		mode de traitement		on	et de soins (2 pér du	iode au	prix unitaire	quantité	montant facturé	
sous-total 1													sous-total 2				
					THETERE (112)				'assuré(e) n'a pas payé a part obligatoire			l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire		signature du directeur de l'établissement ou de son représentant			

Les informations figurant sur ce bordereau de facturation, y compris le détail des actes et prestations servies, sont destinées à l'organisme d'assurance maladie du bénéficiaire des soins aux fins de remboursement et de contrôle. En application de la loi du 6 janvier 1978, le bénéficiaire des soins peut obtenir communication des informations le concernant, et le cas échéant, leur rectification en s'adressant à son organisme d'assurance maladie. (\*) DMT : Discipline Médico-Tarifaire